

## LICENCIER UN SALARIÉ DE LA COPROPRIÉTÉ

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

### DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

### PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis : Avoir des notions en gestion de copropriété

### OBJECTIFS

- **Acquérir les réflexes pour sécuriser la procédure de licenciement d'un salarié de la copropriété**
- Connaître les particularités des salariés de la copropriété

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - la projection de documents ou graphiques,
  - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
  - la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Maître Nawal BELLATRECHE TITOUCHE, avocate au barreau de Paris.

### CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

#### DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

#### Accueil

Présentation par le CEPSO  
Tour de table et évaluation des niveaux

#### Particularités des salariés de la copropriété (30 min)

La convention collective des gardiens-concierges  
Les vérifications à effectuer au regard du règlement de copropriété  
La suppression du poste de gardien en assemblée générale

#### Les motifs de licenciement (45 min)

Le licenciement pour motif personnel

- Le licenciement pour motif personnel d'origine disciplinaire
- Le licenciement pour motif personnel d'origine non disciplinaire

*Dernière mise à jour : 28 novembre 2024*

Le licenciement pour motif économique

### **Le cas particulier des contrats indissociables (15 min)**

#### **La procédure de licenciement (30 min)**

- La mise à pied conservatoire
- La convocation à l'entretien préalable de licenciement
- L'entretien préalable de licenciement
- La notification du licenciement

#### **Les modalités post licenciement (30 min)**

- La durée du préavis de rupture
- Le montant de l'indemnité de licenciement
- L'indemnité de congés payés
- L'indemnité compensatrice de préavis

### **Le sort du logement de fonction (15 min)**

### **Actualités jurisprudentielles (45 min)**

#### **Conclusion de la formation**

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

**FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30**

### **SUIVI ET ÉVALUATION**

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

### **COÛT DE FORMATION**

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.

*Dernière mise à jour : 28 novembre 2024*